Règlement du vide-grenier de la fête de la pomme du 15 octobre 2017 à Saint-Ferréol

Remplir en majuscules et adresser votre dossier avant le 8 octobre 2017 afin de valider votre inscription Mlle Nom: Prénom: M MME Tél.... E mail.... N° d'inscription au RC..... Je suis <u>Professionnel</u>: (Joindre obligatoirement la photocopie et une photocopie de votre pièce d'identité recto/verso) Je suis Particulier: Joindre obligatoirement la photocopie de votre pièce d'identité recto/verso Je réserve un emplacement pour le VIDE GRENIER DU 16 OCTOBRE 2016 à SAINT FERREOL Aux conditions de réservation suivantes: **3**€ le mètre linéaire pour les particuliers, **8**€ pour les professionnels Longueur minimum de réservation : . sans véhicule sur l'emplacement . . . : minimum 3 m . avec un véhicule de type VL : minimum 4 m . avec un véhicule de type Break, Espace, Cross-over, Fourgon : minimum 5 m En aucun cas la longueur de l'emplacement ne doit être inférieure à la longueur du véhicule laissé sur l'emplacement. Si une remorque est laissée sur place, rajouter la longueur de la remorque. Je réserve mètres linéaires. Nombre de véhicules : **Type de véhicule** : VL □ Break □ Fourgon □ Camion □ Camping-Car □ 4X4 □ **Remorque** : oui non Prix : $3 \in X$ mètres = € **Professionnels** : Prix : $8 \in X$ mètres = € (Etablir le règlement par chèque, à l'ordre du Sou des Ecoles de St-Ferréol) **REGLEMENT 2017** 1- La vente de boisson et la restauration sont strictement réservées à l'association organisatrice 2- L'organisation de tombola ou tout autre jeu à but lucratif est interdite 3- L'utilisation de sonorisation individuelle n'est pas autorisée 4- L'association organisatrice (Sou des écoles de Saint-Ferréol) décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration de matériel ou de véhicule Aucun emplacement ne pourra être occupé ou utilisé si le dossier est incomplet 6- L'association se réserve le droit de récupérer les emplacements si le bénéficiaire ne s'est pas présenté avant 8 h00. L'installation s'effectuera entre 6 H 00 et 8 H 00. Les places affectées par les organisateurs ne sont pas modifiables pour quelques raisons que ce soit le jour du vide grenier. 8- En aucun cas la somme versée pour la réservation ne pourra être remboursée Le bénéficiaire s'engage à se munir d'une pièce d'identité, et pour les professionnels, d'un justificatif d'inscription au registre du commerce. 10- Le bénéficiaire s'engage à débarrasser et nettoyer correctement l'espace occupé 11- Le nombre de places étant limité, les dossiers seront traités par ordre chronologique d'arrivée dans la mesure des places disponibles. POUR QUE MA DEMANDE SOIT PRISE EN COMPTE je déclare sur l'honneur ma non participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du Code pénal) je règle impérativement au moment de mon inscription je joins la photocopie recto-verso de ma pièce d'identité et du document d'inscription au RC pour les professionnels je signe ce document après avoir pris connaissance du règlement stipulé ci-dessous j'adresse l'ensemble à : Mme ANDREYS Luce 312 route des Essérieux 74210 ST FERREOL Fait à Le. Signature précédée de la mention « lu et approuvé » valant approbation du règlement